



Reliés par une passerelle, les deux belvédères sont confortés par des murs en gabions.



L'un des deux modèles de table de pique-nique : des merlons de terre coiffés par des planches.

PHOTOS : LAURE PLANCHAIS

## AIRE DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

### Belvédères sur l'horizon

Chargée de la conception d'une aire de repos sur l'A84 (Caen-Rennes), la paysagiste Laure Planchais a proposé de faire découvrir aux automobilistes la vue sur le Mont-Saint-Michel et les pâturages et bocages alentours. « Cette autoroute offre très peu de points de vue sur le paysage car elle passe en tranchée, en dessous du terrain naturel, sur une grande partie de son parcours » observe-t-elle. Ses déblais ont été mis à profit pour réaliser les remblais de deux belvédères, répartis de chaque côté de l'autoroute, et reliés par une passerelle.

De longs murs de soutènement en gabions, à l'échelle du site, les confortent et forment une assise aux deux petits bâtiments (100m<sup>2</sup> chacun) réservés aux sanitaires et bureaux des contrôleurs

de transporteurs terrestres. Des alignements de chênes, le long de grands mails, ont été plantés, accompagnant ces lignes minérales; dans les prairies aménagées fleurissent des pommiers. Par leurs grandes dimensions, les tables de pique-nique sont à l'échelle du paysage et ajoutent une dimension festive et conviviale à cette aire de service : au sud, ce sont des tables et des bancs en monolithe de béton poli de 4,8 m de longueur; au nord, plus bucoliques, des merlons de terre de 15 m de longueur coiffés de planches de bois, évoquent les scènes de banquets traditionnels en Bretagne.

Le parking réservé aux poids lourds a fait l'objet d'un aménagement soigné : éclairage de qualité et blocs rocheux pour les îlots de séparation. ■

► **Maîtrise d'ouvrage** : DDE de la Manche. ► **Maîtrise d'œuvre** : Nr Conseil, BET mandataire; Laure Planchais, paysagiste; Jean-Marc Viste, architecte. ► **Coût** : 2 286 000 euros HT.

tenariat avec les collectivités locales qui poussent à faire de ces aires des vitrines de leur territoire.

Plusieurs aires ont été réalisées selon ces principes dans les années 1990 : l'aire jardin de la Saintonge sur l'A10 – un musée en plein air où ont été reconstitués des fragments d'église et de couvents –, ou l'aire de la baie de Somme sur l'A16 où ont été mis en valeur les marais et prairies du littoral picard. « Les aires d'autoroute ont aussi un rôle à jouer en matière de sécurité routière », défend Bernard Lassus. « On devrait inciter l'automobiliste à s'arrêter pendant deux ou trois heures pour une vraie détente », estime-t-il. Comme pour l'aire de Saint-Pierre-de-Belleville (Savoie) sur l'A43, qui va être reliée à une base de loisirs de 30 ha réalisée à la création de l'autoroute sur une ancienne gravière.

Pour certains concessionnaires, ces divers aménagements ont leurs limites. « L'autoroute reste le moyen le plus rapide pour aller d'un point à un autre en voiture. Pour l'automobiliste, il y a toujours un temps d'arrêt à ne pas dépasser », rappelle Hervé Adam, d'ASF.

**Prévoir des extensions.** Autre évolution : la nécessaire flexibilité des aires, provoquée par l'augmentation du trafic. Ainsi, depuis l'achèvement de l'A89 (Lyon-Bordeaux), les remarquables aménagements paysagers créés en 2003 sur l'aire de la Corrèze vont être en partie supprimés pour dégager des places de parking. En revanche, sur la même autoroute, l'aire de Manzat (Puy-de-Dôme), ouverte en janvier 2006, a été conçue pour accueillir une extension, déjà programmée pour 2007.

En ce qui concerne les poids lourds, les nouvelles réglementations qui les obligent à s'arrêter plus souvent conduisent également à augmenter les capacités de stationnement. Sur l'A7 et l'A9, 1400 places ont été créées ces cinq dernières années et il s'en construira autant dans les cinq prochaines années. Ces restructurations nécessaires s'accompagnent d'une réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil des routiers, et la sécurisation des aires, de jour comme de nuit.

CYRILLE VÉRAN ■